



Changement de serrure en tant que locataire

Par **jeanluc09**, le **02/02/2016 à 12:02**

Bonjour,
Etant locataire suis-je en droit de changer les serrures des portes d'entrée? En effet mon propriétaire en a gardé un jeu et il lui est arrivé de pénétrer chez moi, en mon absence, sans me prévenir.
Puis-je le faire sans le prévenir?
Merci de toute réponse; y a-t-il une référence à article de loi?

Par **cocotte1003**, le **02/02/2016 à 12:51**

Bonjour, oui il vous faut changer le barillet pendant vôtres location et remettre l'ancien à votre départ. Vous n'avez donc rien à demander au bailleur, cordialement

Par **Lag0**, le **02/02/2016 à 13:16**

Bonjour,
Il est même toujours conseillé, lorsque l'on arrive dans une nouvelle location, de changer les serrures. Car vous ne pouvez jamais savoir combien de clés sont dans la nature. Non seulement le bailleur peut en avoir conservé, mais aussi des anciens locataires par exemple.
Donc sauf dans le cas des serrures de sécurité où les clés sont parfaitement répertoriées, dans les autres cas, c'est une sécurité.